

RENSEIGNEZ-VOUS SUR :
www.aidesfss.rhonealpes.fr

ET 

— AUPRÈS DU SECRÉTARIAT
DE VOTRE ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

— AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES /
TERRITOIRE RHÔNALPIN :
Service des formations sanitaires et sociales

PAR COURRIEL
aidesfss@rhonealpes.fr
OU
PAR TÉLÉPHONE AU

 N° Vert 0 800 881 839

MÉMO PERSO

Code établissement :

Identifiant :

Mot de passe :

N° de dossier :



MA BOURSE RÉGIONALE D'ÉTUDES

pour la formation **d'accompagnant
éducatif et social**

J'Y PENSE

AVANT **15**
LE **15**
DÉCEMBRE 2016



Saisissez votre demande sur :
www.aidesfss.rhonealpes.fr

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

1 esplanade François Mitterrand CS20033 - 69269 LYON Cedex 02
Téléphone 04 26 73 40 00 / Télécopie 04 26 73 42 18



www.auvergnerrhonealpes.eu



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

– PUIS-JE BÉNÉFICIER D'UNE BOURSE RÉGIONALE D'ÉTUDES ?



La bourse régionale d'études est attribuée sans condition d'âge ni de nationalité, selon vos ressources ou celles de vos parents.

Elle vous concerne si vous êtes élève ou étudiant non salarié* inscrit dans un établissement situé en Rhône-Alpes et agréé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour suivre la formation d'accompagnant éducatif et social (AES) et pour une rentrée en novembre et décembre 2016.

PLUS D'INFO SUR

www.aidesfss.rhonealpes.fr

vous pouvez consulter :

- le règlement de la bourse d'études 
- la foire aux questions
- le mode d'emploi pour saisir une demande et numériser vos documents 

() Détails des critères d'éligibilité dans le règlement de la bourse régionale d'études.*

– COMMENT CALCULER MA BOURSE RÉGIONALE D'ÉTUDES ?

La bourse régionale d'études est calculée en fonction des plafonds de revenus et selon votre situation personnelle et familiale. Elle est versée chaque mois.

Pour une rentrée en 2016, votre demande de bourse sera étudiée sur la base de votre avis d'imposition 2015 sur les revenus de l'année 2014 (ou celui de vos parents).

Le montant des bourses varie de 1460 € à 4220 € pour une année de formation.

GRÂCE AU SIMULATEUR, VOUS POUVEZ VÉRIFIER SI VOUS ÊTES ÉLIGIBLE À UNE AIDE ET ESTIMER SON MONTANT.

Rendez-vous sur www.aidesfss.rhonealpes.fr

ATTENTION

Le montant est donné à titre indicatif ! Cette simulation ne constitue pas un dépôt de demande.

– COMMENT DÉPOSER MA DEMANDE DE BOURSE RÉGIONALE D'ÉTUDES ?

- 1 Rendez-vous sur le portail internet des aides régionales pour saisir votre demande de bourse d'études.
- 2 Créez votre compte personnel avec une adresse électronique valide (si votre compte est déjà créé, connectez-vous à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe).
- 3 Pour déposer votre demande en ligne, munissez-vous du code fourni par votre institut de formation (sous la forme "ETAB+chiffre) et des pièces nécessaires à la constitution du dossier, en version numérisée (scannée).
- 4 Suivez en ligne l'avancement de votre dossier de demande de bourse et l'état des paiements au cours de l'année, en vous connectant à votre compte personnel.

RESPECTEZ LES DATES DE SAISIE DE VOTRE DEMANDE !

du 1^{er} novembre au 15 décembre 2016

